



## Une région verte par excellence

Entre nature, Creux du Van et absinthe, les qualités naturelles du Val-de-Travers sont à l'honneur des nouveaux « accords de positionnement stratégiques » conclus entre le Canton et les régions.

Mieux vendre le canton de Neuchâtel sur la carte nationale. Tel était l'objectif du Conseil d'Etat en lançant en 2016 une vaste réflexion avec les régions et les communes neuchâteloises, qui a abouti cet automne à la conclusion des « accords de positionnement stratégiques ». Ceux-ci sont au nombre de quatre, soit un par grande région : Montagnes neuchâteloises, Littoral, Val-de-Ruz et Val-de-Travers. Ainsi que l'a relevé le gouvernement, notre canton « regorge d'innombrables atouts qui font l'unanimité ». Ceux retenus pour notre région ne dérogent pas à la règle. Val-de-Travers peut en effet se targuer d'un cadre de vie vert, naturel et préservé, tout en comptant deux atouts imbattables : le Creux du Van et l'absinthe, cette dernière ne devant pas être appréciée pour sa seule dimension « alcoolisée », mais aussi pour l'état d'esprit dont elle témoigne et la richesse de notre terroir.

Reconnaissant à chaque région des forces propres (l'innovation et la qualité de vie pour le Littoral, la création et le patrimoine pour les Montagnes, le lien à la terre pour le Val-de-Ruz), ces accords soulignent aussi les complémentarités de chacune d'entre elles. Val-de-Travers se distingue ainsi sur le plan du développement économique, offrant encore aux entreprises souhaitant s'installer dans le canton des surfaces constructibles et des locaux à réaménager. Son attractivité résidentielle n'est pas oubliée, la région proposant une offre différente de celle du bas du canton.

Cette nouvelle définition des identités territoriales n'est pas qu'un simple exercice. Elle donne un nouveau souffle aux collaborations entre l'Etat et les régions, et permettra à terme de concentrer les moyens et l'énergie dans des projets cohérents à l'échelle du canton.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension humaine (21/24)

© Loïc Valverde



## Echo des autorités

### Le Val-de-Travers Pass reçoit le soutien du Conseil communal

L'abonnement unique pour les plus importantes infrastructures sportives du Val-de-Travers est désormais réalité. Même si l'objectif ambitieux fixé n'a pas été atteint, le Conseil communal a décidé de soutenir ce projet en acceptant un risque de diminution des recettes du Centre sportif. Le nombre fort encourageant de souscriptions a été jugé suffisant pour mettre en œuvre ce projet au 1<sup>er</sup>

octobre 2017, de manière à honorer les engagements pris par les 188 « parrains ».

Le projet porté par « Destination Val-de-Travers » offre un accès illimité et durant toute l'année au télésiège de la Robella et à la piscine du Centre sportif régional, et en saison, au centre de glace de Fleurier, à la piscine des Combes et aux téléskis de la Robella. Le Conseil communal est convaincu

que cette première année d'existence du « Val-de-Travers Pass » lui permettra de connaître un succès grandissant année après année.

A ce jour, près de 325 abonnements ont été vendus, pensez-y pour vos cadeaux de Noël puisqu'il peut encore être souscrit à l'accueil du Centre sportif régional pour cette première période allant jusqu'au 30 septembre 2018 !

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Restrictions de circulation - Mesures hivernales

Article premier : Le parcage des véhicules est interdit dans toutes les rues des localités, ainsi que sur les places non mentionnées à l'article 3 du 1<sup>er</sup> novembre au 15 mars de chaque année, de 02 h à 06 h.

Article 2 : Une signalisation de prescription « Zone Interdiction de parquer » et la mention « de 02 h à 06 h » sera placée à chaque entrée de la localité, au droit ou après le panneau d'entrée de localité, et a valeur de prescription jusqu'au panneau de fin de zone.

Article 3 : Les propriétaires de véhicules pourront parquer ces derniers sur les places ci-après, à l'exception des heures et jours de restriction mentionnés, lesquels sont réservés au déblaiement de la neige.

Môtiers : Est du Collège, Place de la Gare, Derrière la laiterie.

Couvét : Rue de la Flamme, entre les Nos 10 et 12 (parc communal) et entre les Nos 14 et 26, Place des Collèges, Parc du Midi, Parc Espace-Dubied, Parc du Terrain de football (site Dubied).

Travers : Place rue Miéville (hangar des sapeurs-pompiers), Parc de l'Hôtel de l'Ours.

Noiraigue : Rue du Bugnon, côté ouest, Parc du cimetière, Place de la Gare.

Boveresse : Places de parc route de Môtiers (ancienne poste et hangar des pompiers).

Fleurier : Place de Longereuse, Place de la Patinoire, sauf de 08 h à 09 h 30.

Place de la gare, zone bleue, sauf de 04 h à 06 h.

Parc du magasin Coop, sauf de 06 h 30 à 07 h 30.

Place de l'Eglise catholique, sauf de 08 h à 09 h, Place du cimetière. Place du stand de tir, Places de parc Grand'Rue, (Ecopoint le long du Fleurier), sauf de 08 h à 09 h.

Buttes : Place du 12 Septembre, Places situées à l'Est et à l'Ouest de la Gare.

Le long de la rue Derrière-Ville, entre les Ponts de l'Île et de la scierie des Moulins, parquées parallèlement à la route au bord de la rivière.

Saint-Sulpice : Cour du Collège (au sud), Parc du Temple.

Les Bayards : Cour du Collège, Echanges scolaires, Places, à l'Est, de l'immeuble N°110 du Quartier-de-Bise (ancien bureau communal).

Article 4 : Les véhicules parqués illicitement en dépit du présent arrêté ou gênant les autres usagers ou le passage des engins de déneigement peuvent être enlevés aux frais des contrevenants.

## ANNONCES

### Soirée des Jeunes et Nouveaux retraités 2017

Dans le but de faire connaître les nombreuses prestations à disposition des retraités du Val-de-Travers, l'Agence AVS / AI de votre région organise une rencontre entre la population et les institutions à même d'offrir des services aux personnes nouvellement retraitées, le vendredi 17 novembre 2017 à 17 h 30 à la Salle de spectacles de Couvet.

Afin de favoriser les échanges, chaque institution tiendra un stand et proposera un apéritif.

Vous pouvez vous inscrire en envoyant un courriel à GSR.Val-de-Travers@ne.ch ou en remplissant le coupon réponse.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à cette édition de la Soirée des Jeunes et Nouveaux retraités.

Agence AVS / AI du Val-de-Travers

Bulletin d'inscription pour la Soirée des Jeunes et Nouveaux retraités

Nom.....

Prénom.....

Je participerai à la soirée du 17 novembre 2017

Je participerai à la soirée du 17 novembre 2017 accompagné(e) de..... personne(s)

A retourner à Guichet social régional Val-de-Travers

Agence AVS/AI, Collèges 2, CP 209, 2108 Couvet

Ou à déposer directement auprès de nos guichets entre 8 h 00 et 12 h 00 ou entre 13 h 30 et 16 h 00, sauf le mardi après-midi avant le 10 novembre.

